

I – Problèmes relatifs à des données de fait

Si l'on dispose de l'acte de baptême de Noël Pointe, attestant que ses parents demeureraient sur le territoire de la paroisse de Notre-Dame à Saint-Étienne (l'une des 2 paroisses, l'autre étant celle de la « Grande Eglise »), nous n'en savons pas plus sur ce point.

Son père est désigné comme « armurier » et on imagine assez bien qu'il a dû former son fils « sur le tas ». Celui-ci dit quelque part dans ses écrits qu'il « forgea » dès l'âge de huit ans. En faisant la part du goût pour l'hyperbole que Noël Pointe manifeste assez souvent dans son style, on peut penser qu'il fut en effet très tôt associé aux travaux de son père.

Il n'en demeure pas moins un vrai problème : comment se fait-il que cet ouvrier armurier (ou, pour mieux dire, « arquebusier ») ait acquis une connaissance – assez remarquable tout compte fait, quelles que soient les indéniables faiblesses de langue et de culture repérables en particulier dans son « Ode » du 10 nivôse – de la langue française ?

Jaurès qui juge Noël Pointe avec une certaine sévérité,¹ par méconnaissance d'une partie de son action et de la plupart de ses écrits² ainsi que par hostilité à l'« emphase » de son style, n'en écrit pas moins

« C'est donc un ouvrier, en somme assez instruit et passablement maître de la langue, que Rhône-et-Loire envoya à la Convention ».

Cette appréciation nous paraît juste, mais comment expliquer cette « instruction » de Noël Pointe ? L'état du système scolaire dans la ville de Saint-Étienne, à l'époque où Noël Pointe fut enfant, puis adolescent, permet-il d'imaginer que le futur conventionnel fréquenta un établissement où il put apprendre plus que les rudiments pour pouvoir plus tard versifier, sinon avec talent, du moins avec assez d'habileté pour que telle assemblée populaire demande l'impression de l'Ode³ qu'il composa pour célébrer la prise de Toulon ?

-
- 1 - Histoire socialiste de la Révolution Française. Editions Sociales - 1970 t III pages 171-175.
 - 2 - Jaurès écrit : « Je ne trouve guère de lui que deux opinions écrites, à propos du jugement et de la condamnation de Louis XVI ». La bibliographie de Noël Pointe montre combien l'information de Jaurès fut lacunaire en ce qui concerne les écrits de Noël Pointe.
 - 3 - « Le masque de l'erreur et de l'hypocrisie déchiré » Ode prononcée à la Tribune du Temple de la Raison, à Nevers, le 10 nivôse (30 déc. 1793), pour la fête civique célébrée en mémoire de la prise de Toulon par Noël Pointe, représentant du Peuple dans les départements de la Nièvre, de l'Allier et du Cher ; Imprimée d'après la demande du Peuple assemblé (cf. Annexes)

Certes on peut estimer que les auditeurs ont transformé un sentiment personnel d'estime pour le représentant du peuple en enthousiasme artificiel pour sa poésie?⁴ C'est possible mais ce n'est pas certain. Isidore Hedde dans son livre « Saint-Etienne, ancien et moderne » paru en 1841, se fait l'écho d'une information reprise par Tezenas du Montcel : « Au nombre des élus [députés à la Convention] se trouvait [...] Noël Pointe, ouvrier armurier, plein d'esprit naturel, mais partisan de mesures violentes. Une pièce de vers que ce dernier compose à cette époque (1792) annonce de la facilité quoiqu'elle ne soit qu'une banale déclamation du pauvre contre le riche⁵. C'est avec ironie que Jaurès cite des vers dont Noël Pointe a cru bon d'agrémenter son texte intitulé : « Opinion de Noël Pointe ouvrier armurier de Saint-Etienne membre de la Convention Nationale sur le jugement de Louis XVI » – Sans doute ces vers ne sont-ils pas fameux (voir annexes). Mais où donc Noël Pointe apprit-il à versifier et a-t-il acquis une connaissance au moins approximative de la mythologie⁶, en plus de son métier d'arquebusier qu'il semble avoir possédé de façon approfondie puisqu'aussi bien il fut chargé d'organiser sur une vaste échelle la production d'armements ?

La question demeure posée. La « bonne tenue » de certains de ses écrits en prose (quand il ne se laisse pas aller à une rhétorique facile qui est un peu le défaut de l'époque) n'est pas niable. S'il sait rester simple, sa sincérité et sa passion révolutionnaire s'expriment avec une certaine force.

En témoignage (s'il est totalement de sa plume et n'a pas été « amélioré » par son secrétaire) le début de son avant-propos écrit en supplément au compte rendu le 18 pluviôse an II à la Convention Nationale.

« Tout homme public qui aime à bien remplir les fonctions qui lui sont confiées, doit toujours s'empresser de mettre le tableau de ses actions au grand jour. Le peuple d'ailleurs a besoin d'être instruit et il ne l'est jamais trop sur le compte de ses mandataires.⁷

Oui, les représentants d'un grand peuple auront à lui rendre un compte bien rigoureux à la fin de leur carrière : s'ils veulent conserver et jouir de son estime, il faudra prouver le bon emploi de tous leurs moments, depuis qu'il leur a délégué ses pouvoirs »

Noël Pointe n'a pas pu fréquenter le collège de Tournon ou un collège de Lyon

4 - cf. le 26 nivôse an II Noël Pointe a participé à une réunion de la Société populaire de Brutus-le-Magnanime (Saint-Pierre-le-Moutier) et l'extrait du Procès verbal mentionne : « Le Président a proposé de faire lecture de l'ode faite par le citoyen Pointe, qui a été envoyée à la société (...) un membre en ayant fait lecture, elle a reçu les applaudissements nourris des frères de la dite Société ». (Supplément au Compte rendu le 18 pluviôse à la Convention Nationale).

5 - Phrase souligné par moi. Je n'ai pas trouvé trace, à ce stade de mes recherches, d'une telle œuvre.

6 - Il connaît même un quatrain de « des Barreaux », poète « libertin » (c'est-à-dire athée) du XVII^e siècle !

7 - Cette conception du mandat populaire dont le député jacobin a conscience d'être le détenteur est riche d'un contenu démocratique qui mérite sans doute d'être souligné.

comme quelques fils de bourgeois et de nobles stéphanois ont pu le faire. L'enseignement secondaire n'existe pas à Saint-Étienne.

« Rien ne ressemble moins que Saint-Étienne à un milieu instruit. Aucune école spéciale, aucun collègue ». ⁸

On peut supposer bien des choses. Un prêtre de la paroisse Notre-Dame s'est-il intéressé à notre personnage et lui a-t-il apporté un supplément d'instruction ? Lui a-t-il prêté quelques livres où Noël Pointe, sans plan ni méthode (ce qui expliquerait certaines des confusions qu'il commet ici et là) a cherché à savoir plus que ce que la « petite école » ou son père avait pu lui apprendre ? Le père était-il déjà capable de transmettre à son fils une culture qui dépassât la connaissance de son métier ?

En l'absence de documents nous en sommes réduits à ces conjectures. Si l'on admet avec Tezenas du Montcel que sa première apparition publique connue date de 1789, à la veille de la Révolution, où il aurait figuré parmi les signataires d'un mémoire adressé à Necker et au roi pour demander que la ville de Saint-Étienne puisse avoir un député aux États Généraux, cela voudrait dire que cet homme, qui avait à l'époque 34 ans, s'était déjà acquis une certaine notoriété parmi ses collègues ouvriers armuriers. Peut-être, comme certains mémorialistes locaux le disent, s'était-il rendu populaire par une grande faconde de plume et de parole associée à une solide connaissance de son métier ?

Le chercheur a encore beaucoup à faire pour trouver les documents qui permettraient de passer de l'hypothèse à la certitude. Ces documents d'ailleurs existent-ils ? dans des archives familiales ? pourquoi non ? Le rapide dépouillement auquel j'ai pu procéder des archives départementales et communales relatives à cette période ne m'a livré aucun document qui n'ait déjà été utilisé par les historiens locaux comme Émile Brossard ou Jean-Baptiste Galley ou plus près de nous, par Colin Lucas. Mais c'est une tâche à poursuivre.

Peut-être cette tâche permettra-t-elle de connaître un jour si Pointe a été l'ami de ce vicaire de la Ricamarie, Étienne-Marie Siauve qui fut président de la « Société populaire de Chavanel », dite, après la proclamation de la République (22 sept. 1791) : « Section de l'Égalité » et que fréquenta Noël Pointe ? ⁹ Plus tard ce vicaire constitutionnel retourna à l'état laïc.

S'il fut son ami proche, nul doute que E. M. Siauve grand érudit, futur savant, n'ait contribué à compléter, au hasard des conversations, les connaissances de l'ouvrier armurier. En tout cas on peut rêver...

On peut formuler une autre hypothèse : Noël Pointe a-t-il été en situation de

8 - J.-B. GALLEY : « L'élection de Saint-Étienne à la fin de l'ancien régime » - 1909 p 307/308.

9 - Une lettre de la société de Chavanel est citée par J.-B. Galley in « Saint-Étienne et son district pendant la Révolution » 1903, tome 1, p. 195. Cette lettre datée du 4 nov. 1791 est signée par 3 personnes dont « Pointe, ex-président ».

fréquenter cette sorte d'institut populaire organisé par certains « rolandistes » à Lyon dont parle Jaurès¹⁰ qui note le jugement ironique que portait sur cette école dite « société de Péлата » l'historien contre-révolutionnaire de Lyon, l'abbé Guillon ? Enseignaient dans cette école le médecin Gilibert et le Président Froissart qui s'adressaient aux gens du menu peuple pour qu'ils deviennent des hommes d'État ou des philosophes.

Gilibert déclare le 3 février 1793 dans un éloge de Michel Lepeletier de Saint-Fargeau :

« Le peuple est bon, invariablement juste Ses erreurs sont des éclairs, des bulles de savon. Il est perfectible et rien ne l'empêche d'aspirer aux grandes places ». (Jaurès, V, 295).

Chalier avait subi cette influence et notons au passage ce que Jaurès précise à propos de Chalier :

« Il était soutenu par la faction la plus avancée de la députation de Rhône-et-Loire, par Dubouchet, Noël Pointe, Jacques Cusset. Chalier avait marché avec Roland et la Gironde tant que Roland et la Gironde combattirent les modérés, les Feuillants. Mais depuis le 10 août, depuis que Roland contrariait l'action révolutionnaire Chalier était entré en lutte contre les rolandistes »¹¹

Pourquoi Pointe n'aurait-il pas connu un itinéraire intellectuel assez semblable à celui de Chalier ?

10 - « Histoire Socialiste de la Révolution Française ». JAURÈS (op.cit. V p. 294).

11 - JAURÈS ibid. p. 296.

II – L'activité politique stéphanoise de Noël Pointe

Nous ne connaissons pas grand chose de l'activité politique de Noël Pointe avant qu'il soit élu député à la Convention en 1792

Il est quasi certain qu'il a participé le 11 novembre 1789 au soulèvement populaire qui eut lieu à Saint-Étienne en faveur de l'ouvrier Claude Odde¹ injustement et arbitrairement jeté en prison à Montbrison pour avoir dénoncé les vols d'armes opérés par certains groupes d'aristocrates dans les dépôts de Saint-Étienne.

Galley raconte cet épisode tout à fait passionnant de la vie de Saint-Étienne à cette époque et qui démontre le caractère populaire de cette période de la Révolution. Noël Pointe y fera allusion dans son premier rapport de mission à la Convention ; il a participé à la manifestation en faveur de Claude Odde. Peut-être même en a-t-il été l'un des chefs de file.²

À cette occasion le comité de surveillance ou de sécurité publique s'étant une nouvelle fois déconsidéré, il fallut procéder à l'élection d'un nouveau comité. Ce sont les embryons d'un pouvoir démocratique qui se mettent alors en place, à Saint-Étienne ce 3 décembre 1789. Bien que les armuriers ne fussent pas organisés en corporation d'Ancien Régime au sens strict (régime de la Manufacture) il est probable que cette distinction avait cessé d'avoir un sens avec les événements et ce sont de véritables mandataires des corps de métier qui participent à cette réunion et constituent le nouveau comité. Il n'y a pas eu apparemment, pour exercer cette fonction, nécessité de justifier du paiement d'une contribution importante.

Tout se passe comme si, au moins sur ce plan, une représentation sinon démocratique, du moins plus populaire, émergeait peu à peu du système corporatif ou d'un système analogue.

1 - Orthographié aussi « Ode »

2 - « Claude Odde , que nous avons dès les premiers temps de la Révolution, arraché des cachots de Montbrison, où l'aristocratie l'avait plongé et voulait le faire périr ».[« Compte rendu à la Convention Nationale» p. 13]

Cependant il s'agit encore dans ce cas d'une procédure relevant de l'ancien système. Il faut attendre les premières élections à la municipalité (février-mars 1790) pour que la base territoriale soit l'unique référence, mais la poussée démocratique sera alors limitée et réduite par les exigences imposées en matière de ressources pour être éligible (c'est-à-dire pouvoir postuler à une fonction d' élu municipal quelle qu'elle soit ; c'est le suffrage censitaire).

Noël Pointe, nous semble-t-il, est très représentatif de ces citoyens pauvres qui, bien qu'ils fussent des ouvriers très qualifiés, ne pouvaient alors, en 1790, prétendre exercer des fonctions municipales. Sa signature disparaît d'ailleurs du registre des procès-verbaux des délibérations à caractère municipal. Dès lors que la nouvelle municipalité est élue, avec Antoine Neyron comme maire, seuls délibèrent et signent, ce qui est logique, les nouveaux élus.

Cette situation ne traduit-elle pas le fait que Jacques Godechot relève dans son « Histoire des institutions » mais qu'il limite aux villages ? En effet, il indique que dans les campagnes les nouvelles municipalités furent parfois moins « démocratiques » que les communautés antérieurement mise en place qui étaient plus représentatives de la totalité des habitants. Peut-on en dire autant de la nouvelle municipalité de Saint-Étienne par rapport à la situation antérieure ? Sans doute cela mériterait-il d'être sérieusement nuancé mais force est de constater que Noël Pointe, présent dans les assemblées de communauté antérieures à février-mars 1790 n'eut plus la possibilité de jouer un rôle municipal après cette date, dans le cadre de la municipalité Neyron.

Galley signale qu'il fera partie des gardes nationales que la ville de Saint-Étienne décidera de faire monter à Paris pour la première fête de la Fédération (le 14 juillet 1790) aux frais de la municipalité.

On peut facilement imaginer que ce premier voyage de Noël Pointe à Paris lui a donné conscience de beaucoup de problèmes, l'a mis en contact avec des révolutionnaires de toute la France, notamment parisiens. Cela a été sans doute pour lui une expérience totalement nouvelle qui, il est permis de le penser, a joué un grand rôle dans son évolution politique vers le jacobinisme. Mais là encore nous en sommes réduits à des conjectures.

Noël Pointe postulera à un rôle municipal en novembre 1791. Il sera l'un des commissaires nommés de la Section de Chavanel pour préparer l'assemblée primaire et il sera élu notable, mais son élection sera contestée pour paiement d'une cote insuffisante. Apparemment Noël Pointe conservera néanmoins son poste jusqu'à son élection à la Convention. Il ira loger alors à Paris...

Cette esquisse de l'activité politique de Noël Pointe avant son élection comme député serait trop unilatérale si n'était évoquée – ne serait-ce qu'en pointillés – l'évolution du « milieu » où se situait le futur conventionnel .